

10.12 Pénalités dans les sections

Le motorcycle est considéré comme étant à l'intérieur d'une section, dès que l'axe de la roue avant passe la porte "début de section" et jusqu'au moment où celui-ci passe la porte "fin de section".

1 Point: - Une faute selon 10.13

2 Points: - Deux fautes selon 10.13

3 Points: - Plus de deux fautes selon 10.13

5 Points: - Echec selon 10.14

- Refuser d'accomplir la section.
- Recevoir toute aide extérieure, exceptée verbale.
- Oublier d'accomplir la section, ne pas faire poingonner la carte
- Modifier la section sans l'autorisation de l'arbitre trial.

Supplément

5 Points: - Refuser de quitter la section après un échec et après avoir été invité à le faire par l'arbitre trial:

- Contester la décision de l'arbitre trial concernant la pénalité.
- Sauter la section, ne pas respecter l'ordre numérique.
- Oublier d'accomplir la section, ne pas faire poingonner la carte.

L'arbitre trial donnera au concurrent, qui retarde de manière évidente l'accomplissement de la section, un délai de 1 minute pour terminer la section et le pénalisera de 5 points s'il ne le fait pas.

Il ne sera attribué que la pénalité la plus élevée dans la section, les pénalités supplémentaires peuvent toutefois s'y ajouter.

Seuls les concurrents figurant sur la liste de départ et les arbitres trial sont autorisés à pénétrer dans la section durant la manifestation. L'arbitre trial peut toutefois, pour des raisons de sécurité, en permettre l'accès à une tierce personne.

Demander à l'arbitre trial des explications concernant une pénalité n'est pas encore une contestation. Ne pas accepter la pénalité après une explication est une contestation qui ne peut être arbitrée que par le directeur de concours et non par un marchandage dans les sections.

10.13 Qu'est-ce qu'une faute

Sera considéré comme une faute:

Chaque fois que le concurrent ou le motorcycle (à l'exception des pneus, des repose-pied et de la protection du carter moteur) touche le sol ou un obstacle.

Le simple effleurement d'un obstacle ne sera toutefois pas pénalisé.

10.14 Qu'est-ce qu'un échec

Sera considéré comme un échec:

- 1) Quand le motorcycle recule et le coureur touche le sol ou un obstacle selon 10.13.
- 2) Quand le motorcycle touche le sol ou un obstacle au-delà d'une délimitation.
- 3) Quand le motorcycle repasse sur ses propres traces après avoir effectué une boucle.
- 4) Quand le motorcycle ou le concurrent casse, déchire, enlève ou renverse une délimitation ou une porte de toute catégorie.
- 5) Quand le concurrent descend du motorcycle (n'enfourche plus le motorcycle et touche le sol ou un obstacle).
- 6) Quand le motorcycle avec une ou les deux roues manque une porte ou une délimitation.
- 7) Quand le concurrent chute (le guidon du motorcycle touche le sol).
- 8) Le moteur du motorcycle s'arrête pendant que le coureur prend appui ou qu'une partie du motorcycle, à l'exception des pneus, touche le sol, sans progression.
- 9) Le coureur n'a pas les 2 mains sur le guidon au moment où il met pied à terre, et qu'il cesse la progression de la machine.
- 10) Quand le pilote dépasse le temps limite de 1 minute 30 secondes dans la traversée de la section avec la moto. Le temps déterminant est celui de la traversée de la porte avec l'axe avant « Début de la section » jusqu'à la traversée de la porte avec l'axe avant « Fin de la section ».

Ne sera pas considéré comme un échec mais comme une faute, quand c'est le concurrent qui touche le sol ou un obstacle au-delà d'une délimitation.

C'est permis de reculer avec le motorcycle, sans que le coureur touche le sol ou un obstacle.

Le concurrent peut passer dans une porte d'une autre catégorie à condition qu'il passe toutes celles qui correspondent à la sienne.